



Tuteur et ordonnance de vente à l'amiable

Par **ventury**, le **28/08/2013** à **18:28**

Bonjour à tous, Mon Frère est tuteur de notre père qui vit en maison de retraite, comme il y a désaccord entre les enfants pour vendre la maison pour subvenir aux besoins de notre père, un jugement a été rendu par le juge des tutelles et le tribunal d'instance mon frère a reçu du tribunal une ordonnance de vente d'immeubles à l'amiable, devant ce document qu'il est ses possibilités l'avocat lui dit qu'il ne peut pas vendre.

Merci de vos réponses, cordialement.